

ne plaisante pas, car, plusieurs fois, on a demandé, à la société de Montréal de pronostiquer le temps à longue échéance, pour déterminer s'il y aurait de la neige ou de la pluie, ou quel serait le temps, au moment du match de la Coupe Grey, notamment lors d'une rencontre cruciale.

D'autres députés, comme moi-même, sans doute, prennent intérêt à deux ou trois aspects d'un tel projet de loi. Il y a d'abord la réaction du public en face d'un bill visant à régler la pluie artificielle. J'en suis convaincu, beaucoup de gens pensent encore aux danses indiennes de l'Arizona—et qu'on fait passer aux yeux des touristes pour l'ancienne méthode pour obtenir de la pluie.

Une voix: Et également dans l'Ouest.

M. Peters: Oui. On en pratique peut-être une aussi dans l'Ouest. Il serait intéressant que le député de la Saskatchewan sache que ses amis les agriculteurs de l'Alberta, depuis assez longtemps, votent des crédits provenant des impôts, qui doivent être versés aux producteurs de pluie pour qu'ils produisent de la pluie dans la région et, chose plus importante encore, pour qu'ils fassent cesser la grêle. Bien que l'affaire puisse être considérée comme de valeur contestable, ces agriculteurs renouvellent la proposition depuis de nombreuses années en Alberta et ils sont sur le point de faire rendre au gouvernement provincial une décision qui obligerait tout le monde à verser des impôts pour prévenir la grêle dans la région.

Toute cette question de pluie artificielle pose le très vaste problème de changements météorologiques provoqués artificiellement et des répercussions sur les plans international et national. Il est évident que dans un avenir prévisible nous pourrions plus ou moins, à l'aide de satellites, faire le relevé de divers fronts atmosphériques un peu partout dans le monde. Grâce à plusieurs méthodes actuellement mises au point nous pourrions aussi prévenir la formation de fronts cycloniques. Il sera possible de le faire là où des fonds seront affectés au contrôle des ouragans, du brouillard, de la grêle et peut-être, je le propose, de contrôler ou de modifier les courbes pluviométriques normales. Tout cela est déjà en marche. Si les Canadiens ne prennent pas ces choses au sérieux, qu'ils examinent la situation aux États-Unis. En 1967 ils avaient dépensé 7 millions de dollars pour ce genre de contrôle atmosphérique. D'ici 1970 il est prévu que ces frais s'élèveront à 150 millions, équivalent du montant qu'affectait le gouver-

[M. Peters.]

nement canadien il y a quelques années à tous les projets entrepris au nom du peuple canadien.

Nous devons, à mon avis, prêter quelque attention au contrôle atmosphérique. Je dois avouer que mon intérêt sur ce point porte sur un domaine fort restreint: la production, par certains procédés artificiels, dans une région donnée, d'une pluie plus abondante que dans une situation non contrôlée. Je dois dire qu'en Ontario nous en produisons depuis quelque temps. Le ministère de l'Agriculture de l'Ontario a affecté un quart de million à la production de la pluie artificielle dans la région de Renfrew, où avait sévi une forte sécheresse. Vous saurez aussi, monsieur l'Orateur, que dans la même région le même ministère avait dédommagé en espèces les gens à la suite d'une surabondance de pluie au cours de cette période pluviale. Peut-être estimez-vous aussi que le bruit engendre la pluie, car vous n'aurez pas oublié que le bruit au Parlement, il y a quelques années, avait coïncidé avec les chutes de pluie dans la région de Renfrew. Cette pluie avait marqué la fin de la sécheresse et a devancé l'arrivée de générateurs, attendus deux ou trois jours plus tard.

Il y a peut-être plusieurs façons d'arriver à ce résultat; qu'importent les méthodes. Mais ce serait injuste de la part des députés de ne pas prendre de mesures à ce sujet, car nous devrions être capables, il me semble, de protéger les victimes des modifications météorologiques qui n'ont aucun moyen de les contrôler. Si quelqu'un vaporisait copieusement les pompiers de son verger et aspergeait du même coup la cour de son voisin, ce dernier pourrait recourir à certaines mesures, car il existe une loi dans ce sens. Il pourrait faire remplacer le gazon ou les fleurs de son jardin, à la suite de la sur-destruction occasionnée par le voisin. Tant que le Parlement canadien considérera la chose comme une plaisanterie, on n'aboutira à rien.

Pour une fois, le ministre des Transports (M. Hellyer) est parmi nous. Nous en sommes bien heureux. La question le concerne, car je crois qu'elle sera de son ressort. Un organisme a été engagé par son ministère pour aider à l'établissement des prévisions météorologiques à long terme. Son ministère assume une certaine responsabilité dans ce domaine. Je crois qu'il jouera également un rôle dans la question des modifications des conditions météorologiques.

Je ne veux pas dire qu'on devrait empêcher le ministère des Terres et Forêts, dans le nord de l'Ontario, d'acheter des machines à